

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



Le 17 juin 2020

### TABLE DES MATIÈRES

#### FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. D. Landry

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

#### AUTISME

M. Horsman

L'hon. M. Flemming

M. Horsman

L'hon. M. Flemming

#### PEUPLES AUTOCHTONES

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Stewart

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Stewart

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M. Stewart



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### PROGRAMMES SOCIAUX

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

### RACISME

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. Higgs

### AGRICULTURE

M. Austin

L'hon. M. Holder

M. Austin

L'hon. M. Wetmore

L'hon. M. Wetmore

### COMMUNICATIONS

M. Gauvin

L'hon. M. Higgs

M. Gauvin

L'hon. M. Higgs

### FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs



[Original]

### FINANCEMENT FÉDÉRAL

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, nous savons tous que, à ce jour, le Nouveau-Brunswick a été une des provinces les moins généreuses en matière de supplément de salaire pour les travailleurs essentiels. Alors que les travailleurs dans les foyers de soins, les travailleurs dans le secteur de la santé et la plupart des travailleurs de garderie reçoivent une augmentation de salaire dans d'autres provinces, le Nouveau-Brunswick a limité son supplément pour les travailleurs essentiels afin de ne pas avoir à dépenser un dollar de l'argent provincial pour reconnaître ces personnes. Le ministre a indiqué que nous pourrions voir plus de travailleurs essentiels reconnus avec des augmentations de salaire. Qu'est-il arrivé à cette promesse?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme je l'ai dit au chef de l'opposition il y a plusieurs semaines à la Chambre, il a été très important pour nous dès le début de veiller à reconnaître les travailleurs de première ligne qui étaient rémunérés par les contribuables et de saluer d'abord et avant tout les travailleurs qui nous ont permis de traverser la crise de la COVID-19. C'est ce que nous avons fait. Nous avons toujours évoqué la possibilité d'autres phases dans l'avenir. Voilà cependant quelle a été notre priorité depuis le début, et c'est exactement ce que nous avons fait.

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Parmi les personnes qui reçoivent un supplément de salaire dans d'autres provinces mais qui ne le recevront pas ici, au Nouveau-Brunswick, nous trouvons le personnel infirmier, la plupart des travailleurs sociaux, les travailleurs paramédicaux, le personnel hospitalier comme les cuisiniers et les gardiens, les travailleurs dans les foyers de soins et les travailleurs dans le secteur de la santé mentale ainsi que les travailleurs dans les services correctionnels.

Nous avons vu ce qui se passe dans la zone 5, où notre personnel infirmier, nos ambulanciers ainsi que le personnel comme les cuisiniers et les gardiens dans les hôpitaux et les foyers de soins spéciaux se mettent dans la ligne de mire. Nous voyons maintenant ce à quoi ces travailleurs sont confrontés dans d'autres provinces aujourd'hui. Pourquoi ne reconnaissons-nous pas cet effort par une augmentation de salaire, comme dans les autres provinces?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, c'est le gouvernement fédéral qui a établi les critères à cet égard. Le supplément de salaire était destiné aux personnes qui gagnaient 18 \$ l'heure ou moins. Voilà le critère établi par le gouvernement fédéral, pas par nous. Les travailleurs dont parle le député gagnent un salaire qui est, dans bien des cas, beaucoup plus élevé que cela. Selon les critères que le gouvernement fédéral a établis, nous avons décidé de souligner le travail des personnes mentionnées dans la lettre que nous avons envoyée au gouvernement fédéral. Selon nous, il fallait reconnaître les personnes qui nous ont permis de traverser la crise, mais nous le faisons selon les critères que le gouvernement fédéral avait établis pour nous.

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, j'aurais aimé que le premier ministre soit celui qui se lève pour répondre à ces questions-là.

Maintenant, le ministre parle des critères fédéraux. Je pense qu'il s'agit de critères flexibles et que la province peut faire ce qu'elle veut dans ce domaine. En ce qui concerne les conditions d'admissibilité strictes, nous découvrons maintenant qu'il y a encore plus de limitations sur le nombre de personnes qui obtiennent un supplément bien mérité.

Les travailleurs à domicile privés n'ont pas droit à ce supplément ; seulement ceux qui sont employés par une agence y ont droit. Cela signifie essentiellement que la moitié des travailleurs à domicile de la province ne reçoivent pas l'argent qu'ils méritent tant. Les travailleurs à domicile privés font le même travail important, alors pourquoi ne sont-ils pas admissibles à ce supplément?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, dans notre province, nous avons la chance de pouvoir dire que la plupart des gens dans le domaine des soins de santé n'étaient pas admissibles au programme fédéral. En ce qui concerne les travailleurs de soins à domicile qui pourraient être admissibles au programme fédéral, je pense que, depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons augmenté les salaires de 1 \$ l'heure au cours de la première année, et une augmentation de 50 ¢ sera accordée cet automne. En effet, nous avons constaté que la rémunération des travailleurs de soins à domicile et des travailleurs de garderie n'était pas adéquate. Nous continuerons à monter la barre de façon permanente, Monsieur le président, et pas de façon ponctuelle parce que c'est la mode du jour.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Monsieur le président, je comprends que le point de vue est différent. Au bout du compte, nous voulons évidemment reconnaître les travailleurs de la santé qui nous ont permis de traverser la crise. Nous savons aussi que notre échelle salariale assure certainement une bonne rémunération à bon nombre d'entre eux, sinon à la plupart. Nous savons aussi que nous avons conclu un accord de principe avec les travailleurs de foyers de soins et nous nous attendons à ce qu'il soit ratifié. J'espère qu'il le sera. Monsieur le président, je pense que nous faisons ce qui est juste pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Haley Flaro, directrice générale de Capacité New-Brunswick, qualifie cette décision de très décevante. Elle a déclaré qu'il y avait un effet dissuasif à faire ce travail quand on a une pénurie de travailleurs à domicile. Voici ce qu'a dit M<sup>me</sup> Flaro : Si les travailleurs privés disparaissaient demain, tous les hôpitaux déborderaient, tous les foyers de soins spéciaux, tous les foyers de soins de longue durée ; notre système de santé serait simplement anéanti. Que dit le premier ministre à cet égard?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis contente de répondre à la question. Dans un premier temps, nous voulions distribuer les fonds. Vous savez, le gouvernement fédéral n'a pas son pareil quand il s'agit de faire des annonces et de prendre ensuite plusieurs semaines pour déterminer la façon dont ces fonds seront distribués. Nous avons agi dès que nous avons pu recevoir du fédéral la confirmation que l'argent était effectivement en route et nous avons pris contact avec toutes les compagnies de notre province qui font affaire avec Développement social.

Nous savons bel et bien que des fournisseurs privés, des particuliers, travaillent avec la communauté des personnes handicapées. Nous avons indiqué très clairement à Haley Flaro et à d'autres acteurs de la communauté des personnes handicapées que les travailleurs à domicile privés qui reçoivent des subventions de Développement social recevraient aussi le complément salarial. Il faudra mettre sur pied un système différent compte tenu du mode de collaboration avec ces travailleurs. Toutefois, cela se fera très bientôt. Merci.

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, la ministre est-elle en train de nous dire que ces gens vont recevoir le supplément de 5 \$? Nous savons de quelle façon ce gouvernement a ciblé les régions rurales du Nouveau-Brunswick, des soins de santé au travail social, en passant par les centres de Services Nouveau-Brunswick et bien d'autres choses encore. M<sup>me</sup> Flaro souligne également que les travailleurs privés sont la seule option pour les gens qui

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

habitent dans les zones rurales du Nouveau-Brunswick où ne vont pas les agences. C'est donc un nouveau coup de pied donné aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Qu'a le premier ministre contre les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Eh bien, Monsieur le président, nous n'avons absolument rien contre les collectivités rurales. En fait, nous nous efforçons vraiment d'être inclusifs dans tout notre travail.

En ce qui concerne les travailleurs de soins à domicile et les préposés aux services de soutien à la personne, nous avons constaté qu'il y avait une lacune à cet égard. Nous savions qu'il fallait un processus pour déterminer comment nous allions en rendre compte. Ce processus est en cours. Quand nous avons annoncé la première distribution de fonds, le processus ne s'est jamais arrêté. Les travailleurs en question sont pris en compte. Ils seront tous informés très bientôt du fonctionnement du processus et recevront le supplément.

Je ne suis pas sûre du chiffre qu'avance le chef de l'opposition, car il ne s'agit pas du chiffre qui était inclus dans l'autre supplément. Néanmoins, soyez assuré que nous ne laissons pas de côté les travailleurs de soins à domicile qui reçoivent des subventions de Développement social pour les services qu'ils fournissent à l'ensemble des personnes ayant un handicap.

[Original]

## AUTISME

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur le président, la région de Fredericton compte environ 400 enfants âgés de moins de 5 ans qui sont autistes, et je sais qu'il y en a des milliers d'autres dans la province. Le développement de ces enfants nécessite des services d'intervention en autisme, lesquels sont fournis dans l'ensemble de la province. Dans beaucoup de cas, les enfants reçoivent à l'école, à la garderie ou à la maison jusqu'à cinq heures de services d'intervention par jour. Malheureusement, ces services ont été interrompus il y a plusieurs mois en raison de la pandémie.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Ma question s'adresse au ministre de la Santé. Maintenant que nous sommes dans la phase jaune, pouvez-vous dire aux parents d'enfant autiste à quel moment ils peuvent s'attendre à ce que soient rétablis ces services d'intervention cruciaux?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. La santé et la sécurité de notre population constituent la principale préoccupation pendant une pandémie, surtout dans le cas des groupes vulnérables. La décision de reprendre la formation est importante. C'est une bonne question. Je remercie le député d'en face de l'avoir posée. Toutefois, il est très important que la décision soit objective pour que dans aucun cas la sécurité et le bien-être des enfants ne soient compromis.

Comme le député d'en face, j'attends avec impatience que reprennent non seulement les soins importants dispensés aux enfants autistes, mais aussi les nombreuses autres activités sur lesquelles des restrictions ont été imposées en raison de la pandémie. Je suis convaincu que tous les parlementaires en conviendront. C'est en collaborant avec le comité du Cabinet sur la COVID-19 et en faisant des choses du genre que nous nous employons réellement à atteindre un objectif raisonnable, sécuritaire et nécessaire pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Je veux remercier le député de la question.

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Merci, Monsieur le président. Pour le premier ministre — et nous en avons tous été témoins —, ce qui est important, ce sont les résultats financiers, et non pas les gens dans le besoin, comme les enfants autistes. Je comprends la frustration que tout le monde ressent.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère de la Santé avaient prévu la reprise des services d'intervention en autisme vendredi dernier, soit le 12 juin. Selon moi, les gens concernés étaient toujours en faveur de l'idée de la deuxième phase, soit la phase jaune, et ouverts à cette idée, mais les renseignements à cet égard ne leur ont jamais été communiqués. Il y avait un manque de communication, et c'est ce que nous devons commencer à faire, soit communiquer avec AIS et les parents d'enfant autiste. On aurait dû communiquer avec les familles la semaine dernière. À moins qu'on ait communiqué avec elles cette semaine pour discuter de planification concernant leur enfant.

Je demande au ministre de la Santé de veiller à améliorer la communication avec AIS et les familles des enfants autistes. Il est temps pour le gouvernement de se remettre au travail, Monsieur le président. Merci.

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Si vous dites que c'est le temps pour le gouvernement de se remettre au travail, je peux vous assurer que les vaillants fonctionnaires du Nouveau-Brunswick en font bien plus que ce que vous pouvez vous imaginer. On laisse entendre que les fonctionnaires ont besoin de se remettre au travail alors qu'ils travaillent 50, 60 et 70 heures par jour, qu'ils dorment sur des lits de camp dans leur bureau, qu'ils n'ont pas pris de douche en trois jours et qu'ils apportent leurs repas au

## Questions orales

travail. Or, vous dites que ces gens doivent se remettre au travail. Je vous dis que vous feriez mieux de vous mettre vous-même au travail, Monsieur.

### PEUPLES AUTOCHTONES

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je sais que le premier ministre a tenu une rencontre avec les dirigeants autochtones et je sais aussi que la rencontre ne s'est pas bien passée. Ces derniers ont demandé une nouvelle fois la tenue d'une enquête indépendante sur les préjugés et le racisme systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice et de police de notre province. Les chefs se sont dits très déçus par le premier ministre Higgs. Monsieur le premier ministre, qu'avez-vous dit aux dirigeants autochtones qui soit si décevant?

**L'hon. M. Stewart** (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci de la question. Madame la députée, la rencontre s'est tenue aujourd'hui en présence de quatre membres du Conseil exécutif, dont le premier ministre. Il y avait 15 ou 16 chefs, dont le chef régional. La rencontre constituait un point de départ. Elle a duré environ une heure et demie. Nous avons fait une prière et nous avons beaucoup écouté. Nous tenions à écouter ce que les chefs voulaient dire en ce qui a trait à leur frustration à l'égard des systèmes de justice et de sécurité publique du Nouveau-Brunswick. Je tiens à dire que de nombreux compromis ont été faits. Nous nous sommes tous entendus pour dire que le statu quo n'était plus une option. Le premier ministre s'est engagé à apporter des changements significatifs, à poser des gestes concrets et à prendre des mesures précises. Nous convenons qu'il faut apporter un changement.

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci, Monsieur le président. Espérons que le premier ministre prendra la parole et répondra à la question. Voici une autre citation : « Même si son ministre des Affaires autochtones a reconnu l'existence de discrimination et de racisme, le premier ministre Higgs n'est pas prêt à le reconnaître. » Je trouve cela consternant de la part d'un premier ministre. Ma question s'adresse au premier ministre : Pourquoi n'êtes-vous pas disposé à reconnaître la situation?

**L'hon. M. Stewart** (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je veux indiquer très clairement à la députée, aux fins du compte rendu, que le premier ministre comme moi et tous mes collègues de ce côté-ci nous sommes dits bien conscients des préjugés systémiques. Nous savons que le système de justice a été imposé aux peuples autochtones. Nous savons que ce système n'était pas inclusif lorsqu'il a été établi, et, après quelque 150 ans, il est plus que temps de faire quelque chose.

Aujourd'hui, nous avons en fait reconnu qu'il y avait des préjugés, de la discrimination et du racisme systémiques dans notre province. Il y en a bel et bien. Toutefois, en tant que



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

gouvernement, nous devons d'abord reconnaître la situation, puis il nous faut agir à cet égard. Nous nous sommes entretenus aujourd'hui avec tous les chefs. Nous nous sommes engagés sincèrement auprès d'eux et leur avons confirmé notre volonté politique de prendre des mesures concrètes et d'apporter des changements significatifs dans la province. Merci.

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis un peu stupéfaite. Je ne sais pas si le ministre prête des propos au premier ministre, car ce dernier ne dit rien. Le ministre dit que ce dernier reconnaît la situation, mais les chefs disent le contraire. Les propos ne concordent pas. Les chefs demandent à l'Assemblée législative d'adopter la motion 69, qui demande la tenue d'une telle enquête. Étant donné que le premier ministre refuse de répondre aujourd'hui, ma question s'adresse au ministre des Affaires autochtones. Êtes-vous disposé à passer outre aux directives du premier ministre pour voter en faveur de notre motion?

**L'hon. M. Stewart** (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée de la question. Aujourd'hui, nous avons effectivement parlé de la tenue d'une enquête, mais nous avons laissé la question en suspens. La demande n'a pas reçu une fin de non-recevoir. En tant que gouvernement, nous avons notamment tenu compte du fait que les peuples autochtones nous avaient dit qu'il fallait agir sur-le-champ et apporter des changements ; donc, c'est peut-être simplement le fait que nous voulions davantage qu'une simple enquête.

Je me suis penché sur des enquêtes nationales réalisées depuis 24 ans et les 797 recommandations qui y sont liées, et moins de 15 % d'entre elles ont été en fait enchâssées dans la loi ou intégrées sous forme de modifications de la Constitution ou de la charte. Une enquête fait oeuvre utile. Cependant, si toutes les recommandations ne sont pas appliquées et que nous sommes toujours à considérer celles qui restent après 24 ans, nous devons envisager un système qui nous permet d'obtenir des résultats. Nous nous réunirons de nouveau dans deux semaines. Les chefs autochtones ont accepté de faire connaître leurs points de vue sur la façon dont la situation pourrait évoluer, et nous ferons part des nôtres. Nous avons bon espoir et sommes convaincus de pouvoir trouver un compromis et de remédier une fois pour toutes à la situation ensemble.

## PROGRAMMES SOCIAUX

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, la Politique sur le revenu du ménage est un obstacle pour de nombreuses personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick, y compris de nombreuses personnes ayant un handicap. Elle empêche les bénéficiaires d'aide sociale de partager un logement afin de pouvoir étirer un peu leur maigre revenu, qui est de 696 \$ pour une personne célibataire ayant un handicap.

## Questions orales

Kaitlyn Layden, de Saint John, a écrit une lettre d'opinion dans laquelle elle explique qu'elle ne peut pas se marier et emménager avec son conjoint, car ses prestations d'aide sociale et d'invalidité seraient supprimées au titre de cette politique, la rendant ainsi complètement dépendante de son conjoint. Voici ce qu'elle a dit : Les personnes dont la mobilité est réduite et qui ne peuvent pas travailler ne devraient pas être obligées de choisir entre l'amour et la stabilité financière ; le système actuel rend la tâche difficile pour une personne qui essaie de devenir financièrement indépendante et d'avoir une qualité de vie équilibrée.

La ministre du Développement social s'engagera-t-elle à abroger la Politique sur le revenu du ménage?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, j'ai déjà pris la parole à ce sujet et je suis très contente d'en reparler. La Politique sur le revenu du ménage prévoit 15 exceptions qui permettent aux gens de cohabiter. Toutes les situations ne sont pas prévues. C'est pourquoi notre gouvernement a inclus des augmentations dans le dernier budget pour les personnes qui sont célibataires et ont un handicap, et celles-ci ont reçu leur première augmentation depuis 2014, je pense.

Monsieur le président, nous ne sommes pas insensibles à la situation et nous savons qu'une réforme est nécessaire. Nous continuerons de travailler, car je crois — je crois fermement — que, après que nous aurons mené un examen et étudié ce qui doit être fait concernant la réforme de l'aide sociale, l'ensemble des personnes ayant un handicap bénéficieront de cette réforme. Nous savons que ces personnes ont des besoins qui ne sont pas complètement satisfaits. Aucun système n'est parfait, Monsieur le président, mais nous comprenons qu'il s'agit d'une priorité. Nous sommes résolus à réformer l'aide sociale. Merci, Monsieur le président.

## RACISME

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Hier, j'ai parlé des appels à l'action que le mouvement Black Lives Matter au Nouveau-Brunswick avait lancés au gouvernement provincial. L'un des appels demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'incorporer du contenu sur l'histoire de l'esclavage, sur la ségrégation et sur l'oppression systémique au Nouveau-Brunswick et au Canada dans les programmes d'études des écoles publiques. Le mouvement demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de commander une étude indépendante sur les répercussions personnelles, sociales et économiques du racisme au Nouveau-Brunswick et d'élaborer un plan d'action pour y remédier au moyen d'une stratégie de lutte contre le racisme. Il demande aussi au gouvernement du Nouveau-Brunswick et aux administrations municipales de mettre en

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

oeuvre des formations obligatoires en matière de compétences culturelles et de lutte contre le racisme pour la police et les fonctionnaires.

Par votre entremise, Monsieur le président, voici ma question pour le premier ministre : Le premier ministre s'engagera-t-il à mettre en oeuvre les appels à l'action du mouvement Black Lives Matter? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à mon avis, il est important de déterminer l'objet des appels en question et de parler en détail des mesures à prendre. Nous savons qu'il faut prendre des mesures, Monsieur le président. Je ne pense pas que ce soit le moment pour moi de simplement dire « absolument ». Ce que je dis, c'est que je suis d'accord. Nous devons trouver une façon de donner suite aux recommandations et de les mettre en oeuvre. Toute la discussion de ce matin avec les Premières Nations portait là-dessus, Monsieur le président.

En ce qui concerne l'argument qu'a soulevé le ministre plus tôt, 797 recommandations ont été formulées au cours des 24 dernières années et moins de 15 %, voire moins peut-être, ont été mises en oeuvre en tout ou en partie. Nous pourrions donc parler, puisqu'il est facile pour un gouvernement de simplement dire : Eh bien, nous nommerons un commissaire pour tenir une enquête publique et former une nouvelle commission. Au lieu de cela, nous pouvons vraiment nous occuper des enjeux actuels qu'il faut régler et qui reflètent les préoccupations exprimées au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, nous privilégions la seconde option, qui représente la première étape d'une série de rencontres, car il ne s'agissait que de la première rencontre. Dans le cas présent, j'aimerais en savoir davantage sur les recommandations afin de déterminer quelle sera la prochaine étape. Ne nous contentons donc pas de parler, Monsieur le président.

## AGRICULTURE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Des représentants du Mexique ont annoncé qu'ils ne permettraient pas que d'autres travailleurs étrangers temporaires viennent au Canada avant qu'ils obtiennent plus de précisions sur les raisons pour lesquelles deux personnes de ce pays qui travaillaient en Ontario sont décédées de la COVID-19. Par conséquent, des travailleurs étrangers temporaires, dont certains devaient venir au Nouveau-Brunswick, ne viendront pas au Canada afin de contribuer aux activités agricoles.

Nous savons que deux travailleurs étrangers temporaires, puis un autre, pour un total de trois, ont été déclarés positifs à la COVID-19 depuis leur arrivée dans la province pendant qu'ils étaient en auto-isolement. Les autorités mexicaines ont déclaré que 300 Mexicains qui sont au Canada auraient, semble-t-il, été infectés par le virus. Le gouvernement



## Questions orales

mexicain a dit qu'il avait besoin d'obtenir la garantie que la situation serait maîtrisée avant de permettre à d'autres travailleurs de partir. Le premier ministre dirait-il s'il a eu des discussions avec le gouvernement fédéral et le Mexique au sujet de la suspension de l'envoi de travailleurs étrangers temporaires?

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Ce que je peux confirmer aujourd'hui, c'est qu'il y a environ 300 travailleurs étrangers temporaires du Mexique dans la province en ce moment. Ils ont pris les précautions appropriées, comme il a été indiqué relativement à l'éclosion en cours à Moncton. Il est prévu que 30 travailleurs de plus arriveront prochainement.

Selon les discussions préliminaires que nous avons eues avec le gouvernement fédéral... Je sais que le Cabinet du premier ministre communiquera avec le gouvernement fédéral plus tard aujourd'hui pour obtenir plus de précisions à cet égard, mais, à ce moment-ci, le Mexique n'impose pas une interdiction à l'échelle du Canada. Le Mexique cible certaines régions problématiques dans le pays. Nous ne pensons pas que la mesure aura une incidence sur le Nouveau-Brunswick à ce moment-ci, mais nous obtiendrons plus de précisions à ce sujet.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Je tiens à remercier le ministre de la réponse et de la précision au sujet des travailleurs étrangers temporaires mexicains. Il demeure que l'enjeu de l'agriculture au Nouveau-Brunswick ne se limite ni aux travailleurs étrangers temporaires ni à la façon dont nous avons eu recours à eux au cours des dernières décennies. Ici au Nouveau-Brunswick, comme nous l'avons constaté au cours de la pandémie, l'enjeu découle du fait que la chaîne d'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick ont été perturbées en raison de la pandémie. Il y a fort à craindre que, dans l'avenir, le prix des aliments augmente et que nous soyons moins en mesure de subvenir à nos besoins ici au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, nous faisons venir des travailleurs étrangers temporaires. Ils travaillent un certain nombre de semaines et ensuite ils quittent le pays. L'année suivante, ils reviennent, travaillent un certain nombre de semaines et quittent le pays. Monsieur le président, selon moi, il ne s'agit pas d'une solution à long terme. Voici la question que je pose au ministre responsable de l'agriculture : De quels plan et solution à long terme dispose-t-il pour que nous puissions effectivement aider le secteur agricole et améliorer la sécurité alimentaire pour la population du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Wetmore** (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : J'aimerais remercier le député de la question. Mon doux, regardez cela — une pomme de Gagetown dans ma poche. Je devais m'en douter.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire les lacunes et les dangers qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

**L'hon. M. Wetmore** (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches travaille avec la Sécurité publique et d'autres parties prenantes, notamment le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous nous efforçons de trouver des solutions aux enjeux mentionnés par l'intermédiaire d'un projet qui vise à renforcer le système alimentaire du Nouveau-Brunswick. Même si le Nouveau-Brunswick est autosuffisant en ce qui concerne un certain nombre d'aliments comme les pommes de terre, les produits de la mer, le poulet, les oeufs, les produits laitiers, les bleuets, les canneberges et le sirop d'érable, notre système comporte toujours des lacunes. Le projet vise à analyser les risques et les menaces qui pèsent sur l'approvisionnement alimentaire du Nouveau-Brunswick et à mettre en oeuvre des initiatives qui rendront notre province plus autosuffisante et permettront d'augmenter...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

## COMMUNICATIONS

**M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, I) : Merci, Monsieur le président. Depuis le début de la COVID-19, le premier ministre a fait des progrès remarquables en français. Le chemin parcouru est impressionnant, surtout si l'on considère le point de départ. Alors, j'applaudis ses efforts. Bravo.

Toutefois, au cours des conférences de presse, le premier ministre n'a pas pu répondre en français aux journalistes et il s'en est remis aux interprètes. Lors de la traduction simultanée, il peut arriver que quelque chose manque dans la nuance. De plus, certaines expressions se traduisent difficilement et certains mots ont plus d'un sens.

Hier, à la Chambre, on a vu un député poser une question en français, et, quand le ministre a répondu, il était clair qu'il n'avait pas correctement compris la question. Au Nouveau-



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Brunswick, il y a une tranche de la population qui ne comprend pas l'anglais, et, en temps de crise, il faut pouvoir directement et correctement informer la population ; c'est essentiel.

Je demande donc ceci au premier ministre : S'il vous plaît, pourriez-vous nommer un porte-parole politique francophone en ce qui concerne la COVID-19?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je remercie le député de la question. Je crois avoir parfaitement compris la question par l'entremise de l'interprète. Monsieur le président, c'est tout l'avantage de vivre au Nouveau-Brunswick. Nous avons tous les mêmes possibilités et les mêmes chances, peu importe la langue que nous parlons ou le fait que nous en parlions une ou deux. Voilà pourquoi notre province est si magnifique.

Monsieur le président, j'ai entendu dans toute la province que la réponse de notre gouvernement était qualifiée d'exemple à suivre pour le pays en raison de son travail avec l'équipe du Cabinet sur la COVID-19, que nous inspirions confiance et que notre gouvernement avait obtenu des résultats sans pareil. La situation à Campbellton est malheureuse. J'en conviens tout à fait. Nous tentons au mieux de contenir la propagation afin que Campbellton puisse revenir à la phase jaune et que nous allions de l'avant.

D'ailleurs, Monsieur le président, nous vivons dans une province bilingue. Nous avons le droit de nous exprimer dans la langue de notre choix. C'est ce que je fais et je fais de mon mieux à cet égard. Nous disposons d'un système d'interprétation de premier ordre qui nous permet de communiquer dans toute la province. Que vous soyez unilingue francophone ou unilingue anglophone, vous devez jouir des mêmes droits et privilèges que toutes les autres personnes dans la province. Merci, Monsieur le président.

[Original]

**M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, I) : Monsieur le président, la santé, voire la vie, de notre population est en jeu. Prenez par exemple la population de la zone 5. Ces gens-là subissent une énorme pression et ils ont besoin d'être informés. Il faut que quelqu'un puisse leur parler directement dans leur langue pour qu'ils comprennent. Il n'y a pas de place pour les zones grises ; il n'y a pas de place pour l'interprétation ou pour la devinette ; il faut que ce soit clair.

Donc, je réitère ma demande au premier ministre. Au nom de la portion de la population qui ne comprend pas l'anglais, je lui demande poliment et respectueusement de nommer un porte-parole politique francophone en ce qui concerne la COVID-19. Étant donné que deux des chefs de parti qui siègent au comité du Cabinet sur le nouveau coronavirus sont bilingues, je réitère ma demande.





[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pourrais répéter ce que je viens de dire ou je pourrais continuer de dire que, selon moi, nous communiquons très efficacement. Nous avons apporté des changements à notre structure afin que nous puissions le faire. Dans notre province, nous avons un système où nous avons recours à l'interprétation. Nous traduisons chaque document. Mes communiqués de presse contiennent des parties dans les deux langues. Selon moi, nous devons nous rendre compte que, dans notre province, il est possible de réussir ensemble, et le potentiel n'est pas limité par le fait que je parle les deux langues ou l'une ou l'autre de celles-ci, c'est-à-dire le français ou l'anglais. Notre potentiel ne devrait pas être limité.

Monsieur le président, à l'heure actuelle, je suis le premier ministre de la province. Nous n'avons pas deux premiers ministres. Nous en avons un. Je tiens à représenter tous les gens de la province de façon juste et équitable partout dans la province, et, selon moi, c'est exactement ce que je fais. J'estime être capable de communiquer le message en question très efficacement afin d'aider les autres. Des gens des quatre coins du monde travaillent ensemble et sont en mesure de communiquer dans une langue ou une autre en ayant recours à l'interprétation dans le processus.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

## FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

**M. K. Chiasson** (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a plus d'un an que nous essayons d'obtenir de la part du premier ministre de l'information claire et précise sur le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et sur celui pour la région de Miramichi. Il dit que les programmes existent toujours, mais il ne veut pas y consacrer des fonds. Par la suite, on se demande pourquoi il y a une division ici, dans la province.

Le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et celui pour Miramichi ont été mis en place pour aider nos régions qui ont le plus besoin d'aide financière. C'est un principe d'équité.

Alors, ma question pour le premier ministre est la suivante : S'engage-t-il aujourd'hui à donner vie à ces fonds et à permettre ainsi à nos petites et moyennes entreprises de s'épanouir ici, au Nouveau-Brunswick? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je me souviens quand le fonds pour le Nord a été établi. C'était autour de 2008 ou après, ou peut-être bien en 2010. Une somme de 250 millions de dollars a été affectée comme suit : 200 millions de dollars au fonds de développement pour le Nord et 50 millions de dollars à un fonds particulier pour Miramichi. J'ai posé la question suivante 5 ou 10 ans plus tard : Quel en a été l'effet?

Vingt pour cent de la population a quitté le Nord. D'importants changements sont intervenus dans le Nord. Le fonds a-t-il donc assuré la viabilité économique à long terme? Il n'a pas permis de favoriser des projets porteurs de développement durable. Il a permis en revanche de favoriser des projets comme le chantier naval à Bas-Caraquet et la situation connexe, que nous avons maintenant réglée, car il y a une compagnie là-bas qui veut développer la région et y mener ses activités. Il ne s'agit pas d'emplois créés aux frais des contribuables qu'il faut délocaliser, Monsieur le président.

L'accent est donc mis ailleurs, car l'argent que nous dépensons dans l'ensemble de la province permettra de contribuer au développement durable des collectivités, et pas seulement l'espace d'un bref moment passager parce que l'argent des contribuables est dépensé et que des élections approchent. Nous faisons fi des élections. Nous faisons fi des considérations politiques afin de développer les collectivités pour l'avenir.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. La période des questions est terminée.